

ATTESTATION de REUSSITE

Au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique et voile) en accueils collectifs de mineurs
(arrêté du 10 mai 2012 modifié fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs)

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Titulaire du diplôme :

Numéro de diplôme : Date de délivrance :

Atteste que Melle, Mr né(e) le :

Demeurant à :

.....

A réussi le test.

Test réalisé à la piscine*, au plan d'eau* de : le (date) :

**rayer la mention inutile*

Fait à, le

Signature :

RAPPEL

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

- *du Brevet National De Sécurité Aquatique (BNSSA)*
- *du Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS)*
- *du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou tout autre BE des spécialités nautiques considérées*
- *soit par les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire.*

Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à :

- ***effectuer un saut dans l'eau ;***
- ***réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ;***
- ***réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ;***
- ***nager sur le ventre pendant 20 mètres ;***
- ***franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.***

Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente en canyon.